

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE ANNÉE 2022

206 - Maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement du Bd G Leygues

Attribution du marché au groupement d'entreprises Signes Paysagistes Urbanistes pour un coût prévisionnel de 199 800€ HT pour la mission de base et 18 200€ HT forfaitaire pour la mission OPC

207 - Abrogation de la régie de recettes Communication

208 - Opération « Petits déjeuners » aux maternelles G Lecomte et Saint Exupéry.

Adhésion de la commune à ce dispositif à raison de 2 jours/semaine/école

209 - Vente de matériels non utilisés ou renouvelés

Cession par l'intermédiaire d'un armurier agréé, de 2 révolvers d'occasion à un acquéreur autorisé à la détention, pour la somme de 110€

211 – Préparation et animation d'ateliers « spécial lycéens et étudiants – Eloquence et prise de parole en public – Préparer le grand oral » les 30/11/22 et 29/3/23 à la bibliothèque municipale et Campus connecté

Convention avec l'association les Débatteurs pour la somme de 660€ HT à charge commune et 660€ HT à charge CAGV

212 - Convention avec Mélanie Maura, plasticienne

4 prestations courant novembre 2022 esplanade du Musée de Gajac pour la somme de 400€ TTC

213- Protocole d'accord tripartite La Poste/Commune de Villeneuve-sur-Lot/Mme Schaberl - fin des baux attribués à la Poste au 31/12/2022

Restitution et remise en état des locaux sis 57 et 61 rue de Pujols

214 - Protocole d'accord avec La Poste local 61 rue de Pujols

Suite à l'arrêt de l'activité de la Poste au 31/12/2022, il est convenu que celle-ci versera à la Commune, une indemnité de 15 000€ pour l'exécution des travaux de réparation locative.

217 – Mise à disposition de la salle Marius Michel au profit des établissements scolaires pour l'année 2022/2023

Mise à disposition à titre gracieux

218 - Mise à disposition à titre gratuit de la salle Marius Michel au profit de l'association Club Alpin Français 47

Mise à disposition à titre gracieux

219 – Mise à disposition d'équipements sportifs municipaux au profit de l'association Amicale Laïque du Volley Ball

Mise à disposition à titre gracieux

221 – Mise à disposition à titre gratuit d'équipements sportifs municipaux au profit de l'association Acropole prod

Mise à disposition de la salle de gymnastique du Complexe sportif les vendredis de 12h à 14h de janvier à juin 2023

222 – Demandes de subventions auprès des institutions pour des manifestations organisées par le Musée de Gajac en 2023

- > Conseil départemental : 4 000€ expositions et développement des actions de médiation
- ➤ Région Nouvelle Aquitaine : 2 200€ exposition Jean-Pierre Rives Oxydation
- ➤ DRAC: 3 500€ exposition Jean-Pierre Rives Oxydation

223 - Actions de prévention aux risques liés à la mauvaise utilisation des outils technologiques

Intervention de l'association Charnière pour la sensibilisation des enfants des écoles élémentaires aux comportements à risque sur les réseaux sociaux, pour un montant de 1 000€ TTC

224 - Versement de l'adhésion annuelle 2022 de 200€ à l'UNICEF France dans le cadre de « Ville amie des enfants »

225 – Avenant à la convention de mise à disposition d'équipements sportifs au profit de l'association Acropole Prod

Créneaux supplémentaires d'utilisation de la salle de gymnastique du Complexe sportif d'octobre à décembre 2022.

227 – Signature de conventions avec des intervenants, pour des parcours culturels organisés au collège Crochepierre, co-financés par la Commune et la DRAC

- Mohamed Id Baïh = 700€
- ➤ Astrid Tielemans = 700€

228 - Conventions de mises à disposition ponctuelles à titre gratuit de salles du Centre Culturel, pour l'année 2023

Associations: le Menestrel - Pas'sages - la Tertulia - Animation jeux arc-en-ciel

229 - Signature de contrats de cession des spectacles programmés dans le cadre de la saison culturelle de février à juin 2023.

Le détail est disponible auprès des services de la Direction des Affaires Culturelles

230 - Signature de la convention de délégation de billeterie du Festival du rire 2023 avec l'association St Roch St Fiacre

Le détail est disponible auprès des services de la Direction des Affaires Culturelles

231 – Mise à disposition de la salle Maurice Delfaut de Lascrozes au profit de ARPE 47-CPIE Pays de Serre Vallée du Lot

Mise à disposition du 15/12/22 au 15/03/23 à titre gratuit pour des besoins de stockage

232 – Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ancienne conciergerie du site Nature de lascrozes, au profit de l'association ARPE47-CPIE Pays de serre Vallée du Lot

Mise à disposition à compter du 1/12/22 pour une durée d'1 an renouvelable, moyennant la participation financière de l'association à hauteur de 300€/mois.

233 - Convention entre la Ville et Mme Violaine Laveaux, plasticienne

Intervention de Mme Violaine Laveaux au Musée de Gajac pour la conception d'un projet plastique définitif valorisant la terrasse surplombant le Lot et moyennant la somme de 8 000€ TTC répartis sur les budgets 2022 et 2023.

- 234 Convention de partenariat entre la Ville et la Banque Populaire Occitane au titre du soutien financier de la saison culturelle 2022-2023
- 235 Convention de coopération entre la Ville et la CAGV au titre du partenariat entre les différents services culturels, pour la saison 2022/2023
- 236 Convention de réalisation d'un atelier de pratique artistique et culturelle entre le collège A. France, la compagnie Prométhée et le théâtre G Leygues, co-financé
 - participation collège : 1020€participation DRAC : 600€
 - participation Conseil départemental : 1035€
 participation théâtre G Leygues : 500€
- 237 Convention de réalisation d'un atelier de pratique artistique et culturelle entre le collège Gaston Carrère, la compagnie Prométhée et le théâtre G Leygues, co-financé
 - participation collège : 1620€participation DRAC : 600€
 - > participation Conseil départemental : 1135€
- 238 Convention de réalisation d'actions de sensibilisation à destination d'élèves du 1^{er} degré des écoles de Villeneuve-sur-Lot avec l'association Grupo Azul les 21-22 et 24/11/22
 - > participation établissements scolaires : 1482€
 - participation théâtre G Leygues : 1734€

239 - Protocole d'accord transactionnel avec 2 agents recenseurs

Versement d'une indemnité de 875€ à 2 agents recenseurs

240 - Convention entre la Ville et Camille Humeau, clarinettiste

Intervention de C Humeau à l'occasion de l'exposition temporaire « La rivière au fil de l'art » au Musée de Gajac du 8/07 au 27/11/22 pour un concert « Musiques-Mozart »

241 - Demandes de subventions au titre de la programmation « Villeneuve se Livre » en 09/2023

- > Conseil départemental de Lot et Garonne : 10 000€
- ➤ Conseil régional Nouvelle Aquitaine : 15 000€
- ➤ CAGV: 15 000€
- ➤ Politique de la Ville : 5 000€

242 - Rétribution d'un animateur conférencier

Intervention de Philippe Baqué pour l'animation de la conférence « l'eau, ressource naturelle » donnée le 30/11/22 au Musée de Gajac, pour un montant de 120€

243 - Convention de mise à disposition de locaux sis 2 rue de Contièges, au profit du syndicat CFDT Santé Sociaux 47

Mise à disposition du 1/12/22 au 30/06/23, à titre gratuit.

244 – Convention de mise à disposition du 1^{er} étage de la maison des pompiers à Eysses (logement d'urgence),

Mise à disposition du 1/01/23 au 31/03/23, moyennant un loyer mensuel de 100€.

245 – Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 28 av. de Fumel, au profit de l'association « Amicale laïque du Villeneuvois » pour une durée de 1 an.

L'association devra contribuer aux frais de chauffage des locaux à hauteur de 837,16€ pour l'année.

246 - Convention de mise à disposition de locaux sis 28 rue Tout Y Croît, au profit de l'association Croix Rouge Française, comité de Villeneuve sur Lot.

Mise à disposition à compter du 17/12/22 pour une durée de 1 an, moyennant une participation financière à hauteur de 80€/an

247 – Cycle d'ateliers d'écriture à la bibliothèque 1^{er} trimestre 2023 : convention avec Pierre-Jean Merens

Interventions de PJ Merens par quinzaine, de janvier à mars 2023 pour un coût total de 1200€

248 - Affaire Commune c/consorts Pech-Chassagnol

Désignation de Me Thomas Ferrant, avocat, en représentation de la Commune dans l'affaire qui l'oppose aux consorts Pech-Chassagnol dans le cadre d'un recours sur permis de construire.

249 – Convention de direction de la programmation du festival littéraire « Villeneuve se livre » les 22-23 et 24/09/23

Participation de la ville à hauteur de 12 650€ HT pour la direction de la programmation des auteurs confiée à M Pierre Defendini.

250 - Conventions de mises à disposition ponctuelles à titre gratuit de salles du Centre Culturel, pour l'année 2023 au profit de :

- > association Trois fois rien...
- > collège Anatole France
- association Good Vibes Comedy Club

251 - Mise à disposition des salles municipales extérieures - cadre général

Salles de Soubirous / Château de Rogé / Lascrozes / Courbiac / Sainte-Radegonde

252 – Fourniture de denrées alimentaires dans le cadre d'un groupement de commande entre la mairie et la CAGV – boulangerie traditionnelle et viennoiserie – 2023-2025

Le candidat auquel le marché a été attribué est l'entreprise Tendances et traditions à Villeneuvesur-Lot pour un montant minimum annuel de 10 750€ HT et maximum annuel de 39 500€ HT

253 - Contrat d'assurance « Dommages aux biens » - Avenant de régularisation relatif aux expositions 2022

Régularisation de la cotisation à hauteur de 1478,77€. Cotisation recalculée sur la base des expositions effectuées sur l'année 2022

254 – Contrat d'assurance « Dommages aux biens » - Avenant de régularisation lié à la superficie des bâtiments

Régularisation de la superficie sur la base des mouvements intervenus dans les bâtiments sur l'année 2022 pour la détermination de la cotisation 2023

255 – Convention de mise à disposition d'équipements sportifs au profit de l'association Le Temple des Arts

Mise à disposition consentie à titre gracieux

256 – Accord-cadre à bons de commande de service d'insertion et de qualifications professionnelles.

- Lot n° 1 (2022-MV-41) Propreté urbaine : attribué à Régie Vallée du Lot montant forfaitaire 63 835€ HT et 20 000€ HT pour partie à bons de commande
- ➤ Lot n° 2 (2022-MV-42) Entretenir les espaces verts : attribué à Régie Vallée du Lot montant forfaitaire 197 909€ HT et 20 000€ HT pour partie à bons de commande
- 257 Convention lectures musicales à la bibliothèque dans le cadre des « Nuits de la lecture » Le 21/01/23, intervention de Frédéric Motteux pour un montant de 100€

258 – Convention de réalisation de 2 parcours culturels entre le lycée l'Oustal, la Compagnie des trottoirs du hasard et le théâtre G Leygues

Parcours culturels « production théâtrale sur le vieillissement » et « paroles de métiers » saison 2022/2023, pour un montant co-financé :

➤ participation lycée : 290€

> participation DRAC : 240€

> participation Pass culture : 420€

259 – Etat trimestriel (octobre à décembre 2022) pour les conventions à intervenir dans le cadre de la mise à disposition du parc des expositions.

Annulation décisions n° 210/215/216/220/226

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE ANNÉE 2023

- 1 Dénonciation du bail à usage commercial liant la Commune et la Société Nouvelle Erisom Dénonciation au 01/01/23
- 2 Conventions pour l'organisation de stages sportifs municipaux pour les vacances d'hiver, au complexe sportif

Partenariats avec des associations sportives Villeneuvoises. Interventions à titre gracieux.

4- Mission de maîtrise d'oeuvre relative à la restauration de l'église Ste Catherine – Validation de la mission APD et arrêt de la rémunération provisoire du MOE.

Travaux d'éclairage extérieur de l'édifice et travaux intérieurs du Narthex, pour un forfait provisoire de la maîtrise d'oeuvre à hauteur de 221 375,63€ HT (7,50 % de l'APD).

6 - État trimestriel (octobre à décembre 2022) pour les conventions à intervenir dans le cadre de la mise à disposition du parc des expositions.

Le détail est disponible auprès de la MVA.

7 - Convention entre la Ville et le lycée des métiers Louis Couffignal

Partenariat pour la mise en lumière d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « Des'illusions » de Mélanie Maura qui aura lieu au musée de Gajac du 20 janvier au 30 avril 2023.

8 – Mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle du Centre culturel, le 2/03/2023 de 19h30 à 22h30, au profit de l'association Famille protestante fil de Vie

9 - Convention de partenariat Résidence de création de chanson 2023

Projet d'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires, co-financé :

➤ Participation DRAC: 405€

Participation collège A. France: 178,47€
 Participation Conseil départemental: 240€

➤ Participation Mairie: 472€

Participation Pass culture : 202,50€

10 - Convention de réalisation d'un parcours culturel entre le collège André Crochepierre, la compagnie Vive et le théâtre G. Leygues

Parcours culturel co-financé:

➤ Participation collège A. France: 90€

➤ Participation DRAC 180€

- ➤ Participation Conseil départemental 510€
- Participation théâtre G Leygues : 160€

12 - Convention de mise à disposition du foyer et bar du théâtre G. Leygues au profit du TRAC 47Récital poétique du 25/02/2023

13 – Convention pour le prêt d'un bus 23 places au profit de la CAGV pour le transport de jeunes adolescents.

14 – Convention de réalisation d'un parcours culturel entre l'EREA MC Leriche, la Cie Vive et le théâtre G Leygues

Parcours « Agir avec le spectacle vivant – volet 1 » saison 2022/2023, co-financé :

➤ Participation EREA: 1000€

➤ Participation DRAC: 600€

➤ Participation Conseil Régional : 1000€

➤ Participation Pass culture: 700€

15 - Convention de réalisation d'un parcours culturel entre l'EREA MC Leriche, la Cie Trottoirs du hasard et le théâtre G Leygues

Parcours « Agir avec le spectacle vivant – volet 3 » saison 2022/2023, co-financé :

➤ Participation EREA: 810€

➤ Participation DRAC: 400€

➤ Participation Conseil Régional: 800€

➤ Participation Pass culture: 180€

16 - Convention de partenariat entre la bibliothèque sonore d'Agen Lot et Garonne et la bibliothèque de Villeneuve-sur-Lot

Prêt de livres enregistrés pour faciliter l'accès de la lecture au public « empêché »

17- Passation de contrats de cession et conventions pour l'organisation du carnaval le1/04/23 Le montant global des prestations s'élève à 8168€

18 - Mise à disposition annuelle à titre gracieux du studio de danse du Centre culturel au profit de l'association Lézard Scénic.

19 – Attribution du marché 2023MV09 (travaux routiers d'enrobés projetés) à l'entreprise GREMAIR APPLICATION

Accord cadre mono attributaire à bons de commande pour un montant maximal de 100 000€HT

20 - Convention d'autorisation d'occupation temporaire (AOT), à titre gracieux, de l'écurie n°1 des Haras, au profit du service Pays d'art et d'histoire de la CAGV.

Organisation d'une manifestation le 1/08/23

21 - Convention de mise à disposition du 1^{er} étage de la maison des pompiers à Eysses (logement d'urgence),

Mise à disposition du 1/04/23 au 31/08 /23, moyennant un loyer mensuel de 100€.

22 - Convention d'autorisation d'occupation temporaire (AOT), à titre gracieux, d'un terrain sis Ld Laborie, au profit de l'école M Brouillet - Sainte Radegonde.

Projet de mini réserve en vue de la labellisation « Aire terrestre éducative »

23 - Convention de réalisation d'un parcours culturel entre le lycée G Leygues-Couffignal, Mohamed ID BAÏH et le théâtre G Leygues.

Prestation de danse Hip Hop au profit d'une classe de seconde.

- 24 Mise à disposition du théâtre G. Leygues au profit du lycée Leygues-Couffignal, pour l'organisation du gala de fin d'année, le 6/04/23, avec redevance de 108€
- **25 Projet Premières pages en partenariat avec la bibliothèque de Casseneuil**Conventions avec des intervenants dans le cadre d'actions liées à la vois, printemps 2023
- 26 Avenant à la convention signée avec l'association « les Débatteurs » Modification des dates d'intervention
- 27 Mise à disposition du gymnase de Courbiac au profit de l'association sportive la Pennoise Tarif en vigueur : 29€/heure
- 28 Mises à disposition ponctuelles, à titre gracieux, de salles au Centre culturel
 - Mission Locale du pays du Villeneuvois le 3/06/23 de 9 à 19h
 - > ATD Quart Monde le 22/06/23 de 19 à 22h30
- **29 Mise à disposition de matériel pédagogique auprès de l'association Villeneuve Triathlon** Mise à disposition à titre gracieux de canoés, pagaies, gilets les 29 et 30/07/23
- 30 Mise à disposition d'un local sis 61 rue de Pujols au profit des Compagnons bâtisseurs.

Ateliers de bricolage hebdomadaires et animations collectives autour de l'habitat. Participation financière de 100€/mois la 1ère année en contrepartie de travaux, puis 250€/mois les 2 et 3è années.

Annulation décisions n° 3/5/11 -